Zeitschrift: Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

Herausgeber: Alliance nationale de sociétés féminines suisses

Band: 27 (1939)

Heft: 557

Artikel: La XVIe Assemblée de l'Association suisse des femmes universitaires

Autor: El.B.

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-263530

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 21.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

avec lesquels les... pompières ont travaillé, déroulant les courses, branchant les tuyaux sur les prises d'eau... comme de vieux pompiers.

— La salle d'attente déserte du funiculaire du Signal à Lausanne. Seule une silhouette féminine apparaît aux fenêtres. Le brave petit funiculaire fonctionne toutes les vingt minutes. Nous y prenons place. Deux ou trois personnes, un jeune facteur, nous y rejoignent.

Sonnerie électrique. Changement à vue. La bonne dame, avec beaucoup de dignité, met la casquette du contrôleur, passe la sacoche à son épaule, donne le signal, et en route. Au croisement, à mi-chemin, le contrôleur du wagon descendant a un large sourire, mais notre contrôleuse ne perd rien de sa dignité ni de sa gravité...

La situation juridique de l'enfant illégitime

Nous ne connaissons guère que l'aspect social et sentimental de la grosse question des enfants illégitimes. Le terme de fille-mère nous heurte, celui d'enfant naturel encore davantage, et si les plus averties d'entre nous confient aux spécialistes de nos Commissions féminines l'étude approfondie de ce problème, nous croyons volontiers d'une manière générale que tout a été fait lorsqu'on a créé des maisons pour l'hospitalisation des femmes abandonnées sur le point d'avoir un bébé, et qu'on a pourvu cet enfant d'un tuteur si la mère est incapable. Et pourtant...

L'ancien Comité de la protection de l'enfance de la S. d. N., puis la Commission consultative des questions sociales se sont préoccupés de l'amélioration du sort des enfants naturels, et aujourd'hui paraît une *Etude sur la situation juridique de l'enfant illégitime.*[1] C'est un travail de droit comparé, aussi est-il extrêmement difficile d'en donner un aperçu succinct.

Le volume en question comprend deux parties: d'une part, l'analyse des divers aspects du statut juridique de l'enfant illégitime; d'autre part, des données statistiques, ainsi qu'une grosse bibliographie. A ce propos, qu'il soit dit en passant combien nous regrettons que, comme pour la plupart des publications de ce genre de la S. d. N., les références aux textes législatifs soient insuffisamment précises, ou parfois même inexistantes.[2]

Nous laisserons les statistiques de côté; les auteurs eux-mêmes, très avisés, nous mettent en garde à leur sujet, vu l'absence d'uniformité en ce qui concerne les méthodes employées pour relever et classer les chiffres. Nous soulignerons cependant que la Suisse est un des pays où le nombre des naissances illégitimes est le plus faible et va diminuant (en 1936, 3,8 % du total des enfants déclarés vivants). Devons-nous nous en glorifier? ou, au contraire, est-ce le résultat de la pratique trop fréquente de l'avortement?

Derrière les énumérations et les analyses de textes de lois, dont la présentation est forcément très sèche du fait même de son objectivité, nous voyons surgir une foule de problèmes, et la lecture d'un tel document ouvre des horizons nouveaux à tous ceux qui s'intéressent d'une façon pratique à la protection de l'enfance et de la femme. Examinons quelques-uns de ces problèmes :

Tout d'abord, si la recherche de la paternité n'est formellement interdite de nos jours qu'en Bulgarie et dans quelques Etats-Unis d'Amérique, nous sommes cependant étonnée du nombre de pays — latins pour la plupart — qui la restreignent encore à quelques cas précis. Aussi, ces mêmes Etats, pour éviter les infanticides, doivent-ils rendre licite l'abandon d'enfants sous certaines conditions, et prévoient-ils parfois la recherche de la maternité. En Suisse, comme en Grande-Bretagne et en Allemagne entre autres, l'action en paternité ou en reconnaissance est largement admise, et si elle ne peut pas toujours tendre à des effets d'état civil (deux cas lèsent profondément la mère et l'enfant: *C. C. S. art. 304:* L'enfant adultérin ou incestueux ne peut être reconnu; *art. 303:* Le juge ne peut déclarer la paternité si le père était marié lors de la cohabitation), elle peut tendre du moins à une obligation alimentaire.

Mieux vaut encore, à notre avis, le système scandinave, où la recherche de la paternité est obligatoire. Le Danemark et la Norvège ont même des dispositions législatives s'inspirant du principe de l'égalité des droits entre enfants illégitimes et légitimes vis-à-vis du père, alors que chez nous, cette égalité n'existe que vis-à-vis de la mère. Nous voyons ainsi se dessiner un mouvement heureux pour rapprocher le statut juridique de l'enfant naturel de celui de l'enfant légitime, et réparer une grosse injustice sociale qui n'apparaît pas toujours au grand jour.

Par contre, la position de la mère est souvent encore très précaire: dans de nombreux pays elle se voit refuser tout droit d'entretien. Seuls les frais d'accouchements lui sont remboursables dans la plupart des Etats-Unis d'Amérique, par exemple. Ailleurs, comme en Suisse, en Allemagne, en Belgique et dans les pays scandinaves, la mère est indemnisée de ses frais d'entretien pendant une période très variable avant et après l'accouchement. Enfin, si la cohabitation a eu un caractère délictueux (viol, abus d'autorité, etc.), quelques législations, dont la Suisse, accordent une somme d'argent à la mère à titre de réparation morale.

Sachant par expérience combien il est souvent difficile d'obtenir d'un père une pension alimentaire pour ses enfants légitimes, en cas de séparation ou de divorce, nous pouvons imaginer à quel point est pénible la situation d'une mère non mariée, malgré l'appui précieux des tutelles officielles. Et que de problèmes délicats de droit international privé viennent de plus la compliquer lorsque le présumé père et la mère sont de nationalités différentes! à moins que la question du *jus soli* ne s'y greffe encore.

Une étude de droit comparé ne saurait être d'une rigoureuse exactitude, surtout quand elle se rapporte à une question déjà très complexe en droit interne. Il faut avoir soin de recourir aux textes législatifs eux-mêmes, si l'on veut en faire état. Mais ce nouveau document de la S. d. N. montre, par contre, d'une façon très complète à qui veut ouvrir les yeux, le travail à accomplir dans la plupart des pays pour améliorer le sort de l'enfant illégitime et de sa mère. Et c'est bien là son but.

A. Arnold.

[1] Série des publications de la S. d. N. IV, Questions sociales, 1939. IV. 6.

[2] Par exemple, pour la Suisse, il est fait sans cesse allusion à des dispositions de l'*Ordonnance sur l'Etat Civil du 18 mai 1928,* sans qu'elle ne soit nulle part mentionnée.

Quelques messages de chefs féminins

N. D. L. R. — Il est émouvant de voir comment des femmes à la tête de grands mouvements internationaux ont immédiatement réagi à la nouvelle de l'affreuse guerre en adressant à leurs membres un message de courage et de foi, qui est précieux aussi pour toute femme désorientée et démoralisée par la tourmente actuelle. Nous avons déjà cité des fragments du message de Mrs. Corbett Ashby, présidente de l'Alliance Internationale pour le Suffrage, et traduit en entier celui de Mme Ragaz, l'une des vice-présidentes de la Ligue Internationale de Femmes. Voici maintenant un extrait de celui de la baronne Boel, présidente du Conseil International des Femmes:

... A toutes je recommande ce calme, ce sang-froid et cette maîtrise de soi dont nous venons d'avoir de si magnifiques exemples. Mais à toutes je voudrais adresser ici une prière fervente: il faut qu'en ces moments graves nous nous efforcions de lutter contre les forces de haine qui tiendraient à s'insinuer en nos âmes, il faut que nous fassions prévaloir en nos cœurs l'esprit d'amour qui nous unit. Cette première bataille, c'est en nous-mêmes que nous devons la livrer et la gagner.

« Faith not Fear », ce dernier message de Lady Aberdeen doit rester notre devise; faisons vaillamment les tâches qui nous incombent en ces heures douloureuses, prenons bravement nos responsabilités, mais essayons de ne jamais oublier que, si nous sommes citoyens de notre patrie, nous sommes aussi membres de la communauté humaine.

« C'est la nuit qu'il fait beau de croire à la lumière. » C'est au moment où les ténèbres nous enveloppent que nous devons plus que jamais avoir foi dans notre effort collectif et que nous devons affirmer notre volonté inébranlable de bâtir un monde dont la violence sera définitivement bannie. Continuons notre action. Un jour viendra où, conscientes de leurs droits et de leurs devoirs humains, toutes les femmes du monde — et elles sont des milliers, des millions — s'uniront dans une volonté de paix unanime pour clore à jamais l'ère des conflits sanglants, abominables et absurdes. Jusqu'alors, pour servir la paix et la justice, dressons, en leurs forces immatérielles, la sagesse, la pitié, la douleur et la foi des femmes...

Mlle C. M. van Asch van Vijck, l'ancienne Présidente de l'Alliance Universelle des Unions chrétiennes de jeunes filles, s'attache, elle, à parler de la situation morale des pays neutres, et ses réflexions si justes et si élevées seront utilement lues et méditées chez nous:

...Pour les neutres, le danger de tomber dans un nationalisme étroit est certainement aussi grand que pour les nations en guerre, quelles qu'elles soient; mais leur devoir de résister à ce danger est de beaucoup plus urgent. Pour les pays belligérants, le danger réside dans l'identification des intérêts purement nationaux avec une grande cause, et par conséquent dans la tentation d'utiliser ces causes pour servir des buts très mélangés, et de faire appel à des énergies qui ne se manifestent que sous l'empire de profondes émotions. Pour les neutres, le danger est bien plutôt dans le scepticisme complet, à l'égard de toute possibilité que des mobiles autres que les plus réalistes des intérêts nationaux, puissent jamais jouer un rôle dans les relations internationales. Et pourtant, les neutres aussi sont appelés à consentir d'immenses sacrifices dans les temps actuels !

De son côté, Mlle K. Hesselgren, sénateur, et présidente du Conseil National des Femmes suédoises, écrit dans une récente lettre ce qui suit:

... Nous vivons assurément des temps tragiques, mais je crois que les femmes y ont la responsabilité de continuer à maintenir le courant accoutumé de la vie, et de travailler pour les temps futurs qui exigeront beaucoup de bonne volonté, de charité et d'espérance. Quel genre d'activité nous attend, nous ne le savons pas, mais une chose est certaine, et c'est que l'amour et l'espérance seront les forces les plus nécessaires, et qui les apporterait, si ce n'est les femmes ? ...

La XVIe Assemblée de l'Association suisse des Femmes universitaires

En terminant l'excellent compte rendu qu'elle avait donné à ce journal, l'an dernier, de la XVe Assemblée de cette Association, Mlle I. A. concluait: « L'attente d'une nouvelle joie demeure, celle de se retrouver l'an prochain à Saint-Gall! » Mais notre Comité Central jugea plus indiqué de siéger en un lieu plus central que Saint-Gall, et Berne, « la solide », nous ouvrit ses portes hospitalières le 12 novembre dernier. Vu le malheur des temps, on supprima en partie les réjouissances qui agrémentent ordinairement ces sortes de rencontres, et la réunion fut essentiellement d'ordre administratif.

Sous la présidence aimable et décidée de Mlle Mariette Schaetzel, docteur en médecine, — la main de fer dans le gant de velours! — et dans le cadre propice au travail de l'accueillant *Daheim,* on travailla ferme, sentant intensément tout le privilège qu'il y a aujourd'hui à pouvoir se réunir paisiblement entre gens d'études et de bonne compagnie.

Le cœur se serre à évoquer le souvenir de Mme Adamovitch, que le Congrès de la Fédération internationale des Femmes universitaires, réuni à Stockholm, a nommée à la présidence de cette Fédération, et dont personne ne sait plus rien...

Mlle Schaetzel présente le rapport annuel et très complet du Comité Central. Citons-en quelques points: Elle félicite Mme le Dr. Eder-Schwytzer de sa nomination comme 3me vice-présidente de l'I. F. U. W. — Nous apprenons avec plaisir que l'effectif des membres de la branche suisse a passé cette année de 614 à 656 membres, qui sont représentés à cette Assemblée par 39 déléguées. — Dix bourses internationales ont été annoncées dans le cours de l'exercice aux membres de l'Association. — Un jeune membre de l'Association suisse a obtenu la bourse de résidence à Crosby Hall (Londres) offerte par la Fédération britannique. — Un article ayant été déjà publié par ce journal sur le Congrès de Stockholm, je me garderais de déflorer le beau sujet de la rencontre triennale des femmes universitaires. — Mlle Schaetzel confirme que le prochain Congrès désire tenir ses assises en Suisse en 1942 Nos sept Sections ont répondu

---

du lac, de laquelle une longue planche s'avance au-dessus de l'eau mouvante, planche incertaine, où, sous les yeux d'Anna, s'aventurent tragiquement deux amoureux, y cherchant la solution d'un conflit passionné.

Si chacun tombe d'accord sur l'intensité romanesque de ces paysages, la donnée même de l'intrigue suscite des débats sans fin. La carrière d'Anna prouve-t-elle l'incompatibilité de l'art et de l'amour dans une vie de femme? Ou encore démontre-t-elle la difficulté qu'il y a pour une jeune fille à concilier les devoirs de la famille avec le désir de vivre sa propre vie, en poursuivant soit l'amour, soit la gloire? Les deux interprétations ont été données, mais elles semblent peu satisfaisantes. Dans la vie d'Anna Waser, ce n'est pas un simple problème qui se présente à nous, c'est l'existence d'une âme, le mystère unique d'une destinée, se déroulant selon certaines lois psychologiques plus ou moins générales. La vie intérieure qui donne tant de séduction à la personne d'Anna est peut-être justement ce qui peu à peu décourage des admirateurs d'abord sous le charme; et cette même force s'exerce inconsciemment sur les membres de sa famille. Habitués à vivre sous le rayonnement spirituel de la jeune fille, ceux-ci ne peuvent plus s'en passer, et, trouvant naturel qu'elle fasse sa vie auprès d'eux, ils tendent autour de son existence un réseau de fils invisibles qui la retient prisonnière. Trahie par l'amour, insensible aux appels de la notoriété, Anna ne renonce pas à son art. Son talent continue à porter ses fruits, d'autant plus mûrs et plus délicats que sa vie semble se retirer en elle-même pour faire place à l'exubérance de celle des autres. Au moment où les siens pourraient se passer d'elle et que l'heure est venue pour Anna d'écouter les appels flatteurs du monde, et, — qui sait, — peut-être de retrouver l'amour, sa carrière, comme accomplie, se termine par une mort paisible, illuminée des rêves intérieurs.

Les trois nouvelles réunies sous le titre *Scala santa* sont également consacrées au triomphe de la vie intérieure. Nous y voyons la mère de famille sur les divers degrés de cette ascension que représente une carrière humaine. Dans la fraîcheur d'un jardin printanier, une toute jeune maman s'émerveille de la transformation survenue dans son existence par la mystérieuse présence d'une petite vie encore inconnue qu'elle a créée, et qui, à son tour, va changer quelque chose pour elle. Un second récit nous fait assister à l'emprise des enfants, les véritables vivants, sur ceux qui sont chargés de les conduire. Pour les siens, la jeune femme renonce à un monde factice qui se pique d'être celui de l'intelligence. Elle se consacre à eux... et pourtant, ce n'est pas elle qui fera leur vie; elle ne contribuera à l'édification de celle-ci qu'en s'effaçant elle-même pour accepter les forces qui déjà vivent en eux et demandent à se développer selon une loi intérieure. Ce sacrifice de son autorité n'est pas le seul qui lui soit demandé. Dans un troisième morceau, nous voyons les deux enfants arrivés à l'adolescence quitter leur mère pour suivre la carrière qui s'ouvre devant eux. Elle les laisse partir, consciente d'avoir fait pour eux ce qui était en son pouvoir; à eux maintenant de suivre leur chemin. Mais, dans sa solitude, la mère abandonnée se sent heureuse. Cette vie que jusqu'alors elle a consacrée au service d'autrui, ces forces dispersées sans compter aux multiples petites tâches que comporte la maternité, elle les sent présentes en elle, comme une richesse augmentée par les sacrifices consentis. Maintenant est venue l'heure de la contemplation, de la pleine possession de soi-même et de la préparation au mystère par lequel l'être humain est admis à la communion parfaite avec l'infini et l'éternel.

Dans un autre recueil de nouvelles: *De la vie et de la mort (Von der Liebe und vom Tode)* figure l'un des plus purs chefs d'œuvre de Maria Waser: *Vreni, la sarcleuse) (Das Jätvreni).* Il s'agit d'une ouvrière paysanne d'autrefois, qui va de jardin en jardin pour arracher les mauvaises herbes, et se livre à son dur travail tout en invectivant les herbes envahissantes, ou en marmottant des mots de tendresse pour les plantes délicates qu'elle aime. Elle vit à l'écart, dans sa chaumière de la forêt, où elle élève son petit-fils. Son mari est mort depuis longtemps. Sa fille unique, séduite, puis abandonnée par le fils du propriétaire de la plus belle ferme des environs, est morte en couches. La sarcleuse élève l'enfant dans la crainte et l'horreur de celui qu'il doit considérer comme le meurtrier de sa mère. Mais souvent le petit paysan regarde d'un œil d'envie les champs ensoleillés de la belle ferme au delà du ruisseau; un instinct profond l'attire vers ces terres bien cultivées, vers le beau travail qui produit de si merveilleuses récoltes. Le jeune propriétaire infidèle a épousé la riche héritière que lui a choisie son père, et il expie sa faute dans l'humiliation d'une union sans héritier. Le jour venu pour la première communion de l'enfant, il se trouve que c'est précisément cet homme qu'il a appris à détester qui va lui tendre la coupe. Une tempête de haine et de révolte s'élève dans le cœur de l'adolescent au moment où il va s'approcher de la table sacrée; déjà il a pris la résolution de jeter son mépris au visage du misérable... mais une sorte de miracle s'opère au moment où son regard rencontre le bon regard bleu de celui qui est son père; il accepte de sa main la communion avec un sentiment de joie étrange. Le soir même, le riche paysan se rend chez la vieille sarcleuse pour faire amende honorable, et lui dire que, avec le consentement de son épouse, il a résolu d'adopter l'enfant; en même temps il s'engage à recevoir chez lui la grand'mère et à prendre soin de ses vieux jours. L'indignation de la pauvre femme est à son comble; elle renvoie l'intrus en le traitant d'assassin, et obtient de son petit-fils que lui aussi refuse l'offre qu'on lui fait. Le paysan se retire en disant à l'enfant que la chose se réglera entre eux plus tard, d'homme à homme. Pendant des années, la vieille Vreni réussit à tenir son petit-fils éloigné du père qui cherche à se rapprocher de lui. D'abord, elle le place chez un paysan dont la ferme est à distance, puis elle veut faire de lui un forgeron. Son apprentissage terminé, le jeune homme se hâte de reprendre une activité au

Petit Courrier de nos Lectrices

La Présidente du « Rapprochement » à Sylvie. (No 556). — *Le « Club du Rapprochement » a pour but de permettre à des femmes de différents milieux de faire connaissance et de nouer des amitiés. Il compte une cinquantaine de membres, qui se réunissent toujours le 3me mercredi du mois, à 20 h. 30, à l'Union des Femmes. La soirée débute par une causerie suivie d'un entretien, et se termine par des conversations amicales « autour d'une tasse de thé ». Le Club serait très heureux d'accueillir de nouveaux membres; il est ouvert à toutes les femmes, sans aucune distinction. Les séances sont publiques et gratuites. Pour devenir membre du Club, il suffit d'assister à quatre ou cinq séances, et de payer une cotisation annuelle de 1 fr. Les lectrices du* Mouvement Féministe *seraient particulièrement bienvenues, car les femmes « intellectuelles » ou de professions libérales sont les moins représentées, — ce qui n'a du reste rien d'étonnant, car elles sont aussi une minorité dans la population féminine de Genève.*

S. B. à Yv. V. — *A vous qui demeurez une admiratrice si fervente de notre administration strictement, farouchement, sévèrement, radicalement, totalement masculine, que pensez-vous de cette commission de recours prévue pour l'aide fédérale aux vieillards, aux veuves et aux orphelins indigents, aux chômeurs âgés, qui n'est composée que d'hommes ? Je ne doute pas de l'éclatante lumière que confère la qualité de fonctionnaires cantonal ou de député, mais il me semble quand même que l'adjonction d'une modeste femme, bonne ménagère, ou ayant quelque habitude du travail social pourrait être utile. Il est certain que le Département vaudois de l'Intérieur ne saurait être de mon avis. Tant pis pour la communauté !*

S. la raisonnable à M. la coquette. — *Vous qui êtes si coquette et pensez que le devoir de la femme est avant toutes choses de plaire à l'homme, que dites-vous de la circulaire du médecin en chef de l'armée suisse qui ordonne aux femmes qui se sont inscrites pour conduire les autos du Service de Santé de laisser à la maison le bâton de rouge et la boîte de poudre ? Or, quel mal y a-t-il de mettre dans sa poche un crayon rouge et une petite boîte pleine de poudre ? Ce ne sont pas des « impedimenta » qui comptent. Pourquoi interdire ces riens aux femmes et tolérer qu'un soldat fume comme une cheminée ? La poudre de riz au moins n'est pas nuisible à la santé.*

affirmativement à cette sollicitation: il est des honneurs redoutables devant lesquels on ne saurait reculer sans perdre la face...

Nous ne pouvons mentionner ici toutes les activités du Comité et des Commissions auxquelles le rapport présidentiel fait allusion. Disons seulement qu'elles sont nombreuses et qu'on y travaille bien. Nous en avons eu la certitude au Pavillon de la Femme à l'Exposition de Zurich, auquel travailla si assidûment Mme le Dr. Henrici. Le rapport de Mlle Schaetzel, très applaudie, est complété par une communication de Mlle Elsa Nuesch, de Saint-Gall, citant les cas — pas très nombreux — où des femmes universitaires ont obtenu en 1939 des situations universitaires et professionnelles en rapport avec leurs études et leurs titres.

L'examen des comptes nous montre un budget bien équilibré, dans lequel — ô miracle des dispositions de comptabilité! — un modeste déficit devient un léger bénéfice...

La Commission des Intérêts féminins, dont Mlle le Dr. Aellig est l'active présidente, a publié cette année plusieurs bulletins d'un grand intérêt, et cela sans mettre la caisse centrale à contribution. Puis, Mlle le Dr. Pestalozzi présente le rapport de la Commission des Intérêts professionnels, dont le travail utile est fait de longue patience. 252 offres de places ont été signalées; quelques placements ont pu se faire par l'entremise de la Commission. Les questions de l'orientation professionnelle dans les écoles secondaires et du placement des diplômées ont été particulièrement étudiées au cours de l'exercice, soit pour répondre à des questionnaires de la Fédération internationale, soit pour collaborer à l'activité des Commissions de la « Gesa », la nouvelle Société suisse des Universitaires, Commissions dans lesquelles notre Association est représentée.

Une discussion très vivante et très utile sur la situation des femmes diplômées dans diverses carrières suivit l'audition de ce rapport. Puis, Mlle Antoinette Quinche, avocate, présidente de la Commission des questions nationales créée l'an dernier, expliqua avec beaucoup de grâce doublée de bonne grâce que la nouvelle-née a fait ses pas dans de nombreux domaines sans arriver encore à aucune maîtrise, ce qu'on ne saurait attendre de son âge si tendre. Mais l'avenir est à elle! — Sur la proposition du Comité Central, l'Assemblée décide d'offrir une bourse de 1500 fr. pour poursuivre un travail de recherches: les membres de toutes les Associations et Fédérations affiliées à l'I. F. U. W., y compris ceux de l'Association suisse, pourront concourir pour cette bourse.

Après l'audition de tous les rapports, les discussions et les acclamations d'usage, on vote la prolongation du mandat de trois membres du Comité Central, et on leur adjoint Mme Darbre-Garnier, pharmacienne à Lausanne.

Un déjeuner copieux et bien servi réunit près de quatre-vingts convives dans le même établissement, repas agrémenté par le discours de la dévouée présidente de Berne, Mme le Dr. Schultz-Bascho, et l'amusant impromptu de Mme le Dr. Zollinger-Rudolf, de Zurich. En super-dessert, Mlle le Dr. Leder parle avec enthousiasme du Congrès de Stockholm, mais elle n'allonge pas, devinant l'impatience frémissante de beaucoup à aller rendre visite à l'admirable exposition des maîtres bâlois qu'abrite actuellement le Musée de peinture de Berne. Il est indiqué de s'accorder ensuite un autre tour au belvédère du Palais fédéral, si imposant dans sa gloire d'automne. Le soleil couchant laisse flotter ses ors liquides et pâles dans l'Aar sinueuse, et les derniers feuillages frissonnent. Nous respirons avec délices l'air pur et vivifiant; Suisse, terre bénie, terre de liberté et d'asile!

On retourne au *Daheim* — lui, toujours lui! — savourer le thé délicat et abondant à nous offert par nos hôtesses, et c'est l'adieu — à Dieu va! — jusqu'à l'an prochain.

EL. B. *(Neuchâtel).*

P. S. — *Le* Lexique international des termes universitaires, *volume de 700 pages, publié par la Fédération internationale des femmes diplômées des Universités, dont l'article de Mlle Marg. Maire* (Mouvement *No 556 du 18 novembre 1939) a fait mention, peut être obtenu au prix de 8 fr. 60 broché, auprès de Mlle R.-J. Dubois, 5, plateau de Champel, Genève.*

grand air; il s'embauche pour un travail de déboisement. Cependant, un jour que la vieille sarcleuse soigne le jardin de l'auberge, on la félicite du bonheur qui va lui arriver: désormais elle pourra abandonner son dur travail, car nul n'ignore plus au village que le riche paysan s'est arrangé avec le jeune bûcheron, qu'il veut le reconnaître pour son fils et le prendre chez lui avec sa grand'mère. La vieille ne s'attarde pas à l'auberge; elle court à la forêt rejoindre l'enfant de son cœur, l'empêcher, pendant qu'il est encore temps, d'accepter une offre monstrueuse. Tandis qu'elle s'avance vers le chantier des bûcherons, elle rencontre un convoi: des ouvriers rapportent le cadavre d'un de leurs camarades, assommé par la chute d'un arbre. Accident miraculeux ! Dieu n'a pas voulu prêter la main à un rapprochement infâme, et il a retiré à temps de ce monde le malheureux enfant. La vieille Vreni connaîtra la satisfaction presque féroce d'être seule à mener le deuil, en avant du cortège des hommes, car le vil séducteur a le tact de ne pas se montrer. Puis, comme par le passé, mais plus tranquille, elle reprend son travail parmi les plantes, jusqu'au jour où elle-même annonce son prochain repos. Avant de mourir, elle a soin de détruire le merveilleux cactus de son jardin, qui depuis longtemps fait l'envie de toutes les commères du village. Celles-ci, frustrées d'un héritage que déjà elles s'attribuaient, s'emportent au souvenir de la vieille sorcière. Elles seront vengées, car sur la tombe de la sarcleuse, tout près de la grille qui sépare le cimetière des prairies, sa plus terrible ennemie, la dent-de-lion, allume fièrement ses soleils d'or.

(A suivre) Marianne GAGNEBIN.

Alliance Nationale de Sociétés féminines suisses

Le Comité de l'Alliance a siégé à Berne le 21 novembre, sous la présidence de Mlle Nef. A l'ordre du jour figuraient un certain nombre de questions techniques, comme c'est toujours le cas après l'Assemblée générale: soit budget, répartition du travail dans les Commissions, représentation de l'Alliance dans d'autres organisations etc. La Commission économique, présidée par Mme Schœnauer, est constituée.

Le problème des réfugiés reste pressant; en ce moment, ils pourraient émigrer dans plusieurs pays, si nous leur trouvions l'argent nécessaire au voyage. Un appel devra être fait.

Avec les Associations de paysannes, la Commission d'éducation étudie un projet de service volontaire pour jeunes filles. Celui-ci remplacerait le service national *(Heimatdienst)* irréalisable pour l'instant. Au préalable il sera fait une enquête auprès des paysannes et des jeunes filles qui ont aidé aux travaux de campagne au cours de l'automne. L'Alliance demande que ces volontaires soient au bénéfice d'une instruction hebdomadaire.

La campagne contre l'initiative de la « Reval », et l'établissement d'une liste de conférencières au service de la moralité publique pendant la mobilisation ont donné lieu à d'intéressants échanges de vue. A. de M.

Association Suisse pour le Suffrage Féminin

La nationalité de la femme et la guerre.

Tel fut le sujet de la récente causerie organisée par les suffragistes genevoises. Question qui paraissait passée à l'arrière-plan des soucis pressants de notre temps, mais qui, du fait des circonstances politiques et de la guerre, redevient d'une tragique actualité.

Ce fut du reste déjà la dernière guerre mondiale qui, mettant à jour la situation désespérée de certaines femmes, fit surgir le problème. Depuis lors, plusieurs conférences et conventions internationales tentèrent de le résoudre sans y parvenir, car, dans ce domaine, chaque nation agit sans trop se préoccuper de ce que fait l'autre nation, et la femme qui épouse un étranger reste souvent assise entre deux chaises, reniée qu'elle se trouve être par son propre pays, sans être reconnue comme véritable ressortissante du pays de son mari. C'est ainsi qu'on a pu voir, dans cette dernière période surtout, des femmes, d'origine suisse ayant épousé un Allemand, être rapatriées en Allemagne, soit parce que le mari, du fait des circonstances politiques, était devenu indésirable, soit parce qu'il était tombé dans l'indigence. Peu importe que la femme connaisse ou ne connaisse pas la langue, les habitudes ou coutumes du pays de son mari.

La conférencière, Mme A. Leuch, présidente de l'Association suisse pour le Suffrage féminin et spécialiste de la question, a pu citer les cas les plus extraordinaires. La Suisse, depuis que plusieurs pays, comme les Etats-Unis, ne permettent plus à une étrangère d'acquérir leur nationalité par mariage, a décrété que, dans ces cas, la femme ne perdrait pas son droit de cité suisse. On se demande pourquoi il n'en serait pas de même *dans tous les cas,* cela d'autant plus que, lorsqu'un homme, ou une femme célibataires, suisses acquièrent à prix d'argent une nationalité étrangère, ils gardent cependant touojurs leur droit de cité suisse. La femme mariée est donc la seule parmi les citoyens et citoyennes suisses qui soit repoussée par son propre pays. E. K.

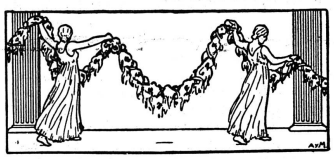

A travers les Sociétés

A la Frauenzentrale de Zurich.

Voici quelques-unes des activités que nous relevons dans le rapport du dernier exercice: Aide aux populations de la vallée du Rhin dans la région de Saint-Gall par des envois de literie, etc. — Soutien des Suisses à l'étranger par des vacances en Suisse et l'appui auprès des autorités, etc. — Le bureau de placement put répondre à 119 demandes (sur 737, hélas!). — En faveur des ouvrières à domicile, propagande pour le *Label* protecteur du travail suisse qu'a lancé la Ligue sociale d'acheteurs. — Réunions de recommodages pour chômeuses. — Appui aux organisations pour le service domestique. — Collaboration dans le domaine de la lutte antialcoolique et de celle contre le renchérissement de la vie. — Ouverture de locaux chauffés pour femmes âgées, chaque après-midi, avec programme récréatif. — Aide aux vacances et séjours de repos, et tant d'autres qu'il serait trop long de mentionner. D'excellent travail, on le voit. M.-L. P.

Cours-démonstration de cuisine économique.

Le premier cours-démonstration de cuisine économique, organisé sous les auspices du Centre d'Organisation ménagère de Genève à l'Institut Ménager, 7, rue de Beaumont, vient de se terminer après avoir été suivi avec un intérêt croissant de leçon en leçon. Les élèves, maîtresses de maison et ménagères expérimentées y ont appris maintes choses nouvelles. Toute une série de recettes furent expliquées et des plats confectionnés devant les élèves. Ces dernières purent ainsi se convaincre que certaines denrées, un peu méprisées, lorsqu'elles sont bien apprêtées donnent des plats savoureux et nourrissants, si utiles actuellement. L'utilisation des restes a fait l'objet d'une leçon spéciale, et les élèves ont pu se rendre compte qu'une cuisine économique bien comprise peut satisfaire autant les yeux que le palais.

Un deuxième cours sera donné dans le courant de l'hiver. Pour tous renseignements, s'adresser à l'Institut Ménager.

Coin des Travailleurs sociaux de Genève

Qui donnerait pendule, machine à écrire, petits dictionnaires pour la Maison des Charmilles ? S'adresser par écrit ou téléphone 4.85.42 Bl. Richard, 35, rue de l'Athénée.

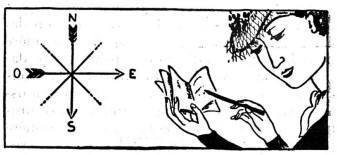

Carnet de la Quinzaine

Samedi 2 décembre:

GENÈVE: Lyceum de Suisse, 1, rue des Chaudronniers, 14 h. 15: Assemblée générale des Clubs : Rapports divers, allocution de la présidente internationale, Commission musicale, Election de la présidente et des déléguées, communications diverses. — L'Assemblée sera précédée d'un déjeuner en commun (s'inscrire d'avance au Club de Genève), au prix de 2 fr. 60.

Lundi 4 décembre:

GENÈVE: Comité pour la paix et le désarmement des organisations féminines internationales, Palais Wilson, 14 h. 15 et 20 h. 30. Séance sur convocation des déléguées des organisations membre du Comité.

Id. id.: Association pour le Suffrage féminin, 22, rue Et.-Dumont, 20 h. 30: Séance mensuelle: *Notre ravitaillement,* conférence par M. André Archinard, secrétaire général du Département de l'Industrie et du Commerce du canton de Genève. Questions et réponses Invitation cordiale à chacun. — Thé après la séance: 0 fr. 50.

Jeudi 7 décembre:

LAUSANNE: Union des Femmes, St-Pierre, 15 h.: Assemblée générale annuelle. Rapport des Commissions.

Vendredi 8 décembre:

GENÈVE: Union des Femmes, 22, rue Etienne-Dumont, 19 h. 30: Souper d'Escalade suivi d'une soirée récréative. (S'inscrire avant le 6 décembre).

Id., id.: Comité des organisations féminines internationales pour la paix et le désarmement, Maison de Paroisse de l'Eglise américaine dès 20 h. 30: Soirée par invitation pour les adieux de Miss Mary Dingman, pendant huit ans présidente du Comité.

Vendredi 15 décembre:

NEUCHATEL: Union Féministe pour le Suffrage, Restaurant neuchâtelois, 20 h. 15: *Aux Indes avec les quakers,* causerie par Mlle Jéquier. Thé après la séance.

Pour la publicité dans le MOUVEMENT, s'adresser à Mme Lépine, 2, avenue Soret, Genève.

TRICOTEUSE Madeleine
La Maison de la Laine
et de tous les tricotages
TRICOTEUSE DE LA MADELEINE
1, rue du Vieux-Collège - Genève
(côté Poste) Tél. 4.59.51
Explications gratuites de Mme V. Renaud

Impr. P. RICHTER, rue Alf.-Vincent, 10

LONGEOLES GENEVOISES
une des spécialités les plus réputées de la charcuterie des
LAITERIES RÉUNIES

POMPES FUNÈBRES OFFICIELLES
de la Ville de Genève, Plainpalais et Petit-Saconnex
5, rue de l'Hôtel-de-Ville, 5, au 1er
Téléphone : 4.32.85 (permanent)
EN CAS DE DÉCÈS s'adresser ou téléphoner de suite à l'adresse ci-dessus
FORMALITÉS GRATUITES